

Les fonctions de maréchal général des logis à l'époque de Louis XIV

Jean-Philippe Cénat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/6874>

ISBN : 978-2-8218-0526-2

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 7 décembre 2009

Pagination : 76-86

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Jean-Philippe Cénat, « Les fonctions de maréchal général des logis à l'époque de Louis XIV », *Revue historique des armées* [En ligne], 257 | 2009, mis en ligne le 09 mars 2011, consulté le 19 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rha/6874>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

Les fonctions de maréchal général des logis à l'époque de Louis XIV

Jean-Philippe Cénat

- ¹ À l'époque de Louis XIV, l'organisation de l'armée reposait sur deux corps complémentaires : les officiers d'épée, c'est-à-dire les militaires qui menaient les hommes au combat, et les officiers de plume, qui peuplaient l'administration militaire et dont le rôle était d'encadrer et de contrôler les premiers, tout en s'occupant des questions logistiques. À la frontière de ces deux mondes, se trouvait enfin une autre fonction militaire, largement méconnue, bien que fondamentale pour la bonne marche d'une armée en campagne. Il s'agissait de la charge de maréchal général des logis, qui correspondait *grosso modo* à celle de chef d'état-major d'armée et qui brilla d'un certain éclat grâce à la carrière exceptionnelle de deux de ses plus célèbres titulaires, Jacques-François de Chastenet, marquis de Puységur (1655-1743) et Jules-Louis Bolé de Chamlay (1650-1719). En effet, le premier s'illustra dans cette fonction en servant le duc de Luxembourg dans les années 1690, ce qui lui permit ensuite de gravir tous les échelons de la hiérarchie militaire et de terminer sa carrière comme maréchal de France en 1734. Parallèlement, il s'occupa de l'éducation du duc de Bourgogne, fut membre du conseil de la guerre durant la Régence en 1715 et écrivit un traité militaire remarqué, *l'Art de la guerre*, publié après sa mort en 1748 ¹. Le second, qui nous servira d'exemple pour cette étude, commença sa carrière militaire comme maréchal général des logis pendant la guerre de Hollande (1672-1678). Rapidement, il se fit remarquer pour ses talents logistiques et géographiques par les plus grands généraux de son temps. Ainsi, dès 1678, il réussit à s'imposer comme un collaborateur indispensable de Louvois et du roi, au point que Saint-Simon raconta qu'il aurait pu succéder à Louvois comme secrétaire d'État de la Guerre en 1691. Ayant l'oreille de Louis XIV, il fut un homme-clé dans la direction de la guerre et la mise en place de la stratégie de cabinet. Enfin, il remplit également de nombreuses autres fonctions, en menant des missions diplomatiques plus ou moins confidentielles, en écrivant des œuvres historiques et de propagande (il collabora avec Racine et Boileau à l'écriture d'une histoire de la guerre de Hollande) ou encore en proposant des réformes ponctuelles de l'armée française et de la fiscalité (il fut notamment le principal coordinateur lors de la capitation de 1695) ².

- 2 Le fait que ces deux personnages aient réussi à atteindre une telle influence au sommet de la direction de la guerre nous invite à étudier plus en détails le rôle et les attributions spécifiques de cette charge, pour voir si celle-ci pouvait effectivement servir de tremplin pour une brillante carrière ou si une telle ascension dépendait avant tout de la personnalité exceptionnelle de son titulaire. Mais auparavant, nous allons revenir sur l'origine et le statut particulier du maréchal général des logis.

Statut et origine de la charge de maréchal général des logis

- 3 Le nom exact de la charge pose tout d'abord problème, car il varie beaucoup suivant les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles³, variation que l'on retrouve chez les historiens actuels⁴. La plus complète nous semble être celle de « *maréchal des logis des camps et armées du roi* », qui est généralement utilisée dans les textes officiels pour désigner la fonction de Chamlay. Mais par commodité, nous avons préféré utiliser celle, plus courte, de maréchal général des logis.
- 4 Ses fonctions étaient à l'origine exercées par les maréchaux de France. Puis, en 1591, Henri IV créa spécialement une charge pour Thibault du Bois et Pierre Fougeu d'Escures, au camp de Chartres en 1591⁵. Le but était alors d'organiser pour l'infanterie des quartiers différents de ceux de la Maison du Roi, comme il était pratiqué déjà pour la cavalerie, qui avait d'ailleurs un « *maréchal général des logis de la cavalerie* » depuis Charles IX. Ses fonctions étaient en quelque sorte celles d'un chef d'état-major correspondant au grade de quartier-maître général dans les armées étrangères. Il était chargé d'organiser les camps, les marches de l'armée et la réunion de moyens tels que l'artillerie, la poudre, les vivres, les fourrages... Mais, rapidement, son autorité s'exerça sur tous les corps d'armée, que ce fussent l'infanterie, la cavalerie ou les corps de service. Le maréchal général des logis était donc un personnage important, le troisième de l'armée après son commandant et le maréchal de camp. Pendant environ un siècle, cet emploi est resté essentiellement entre les mains d'une même famille, celle des Fougeu avec ses différentes branches : Fougeu d'Escures, Fougeu des Fourneaux, Regnaudin, Langlée, Naudet du Verger.
- 5 La charge devint vénale en 1664, ce qui permit à Alexandre-Simon Bolé de racheter celle de Claude Langlée, pour son fils, Chamlay. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il n'y avait que trois charges de maréchal général des logis, même si une quatrième fut provisoirement créée pour le fils de Langlée. Comme il ne s'agissait pas d'un grade, lorsqu'une armée était dépourvue d'un tel homme, on pouvait alors confier ses fonctions à un officier expérimenté, en général un mestre de camp. Cela était visiblement relativement fréquent, car la vénalité de l'office ne permettait pas de s'assurer de la capacité de son titulaire.
- 6 Le statut du maréchal des logis des camps et armées du roi était également très particulier. Il était à la fois extérieur à la hiérarchie des officiers militaires, puisqu'il n'avait théoriquement aucun pouvoir de commandement sur les troupes au combat, et, en partie, extérieur à la hiérarchie administrative militaire, qui dépendait du département de la Guerre et qui s'occupait des questions d'intendance. En fait, il ne recevait ses ordres que du commandant d'armée avec qui il travaillait régulièrement, ce qui lui laissait une grande autonomie. Son rang était néanmoins à peu près équivalent à

celui d'un brigadier, tout comme ses émoluments. Ceux-ci étaient de 2 500 livres de gages lorsque le titulaire ne servait pas. Mais, en campagne, il recevait 500 livres par mois (des mois de six semaines) et vingt-deux rations de pain et de fourrage par jour⁶. Enfin, il avait généralement sous ses ordres deux assistants, appelés fourriers.

- 7 Lors d'une bataille, le rôle du maréchal général des logis était très secondaire, dans la mesure où il ne participait pas au combat et où il n'avait aucun pouvoir de commandement sur les troupes. Il restait donc aux côtés du général en chef, prêt à lui servir de courrier pour transmettre les ordres, par exemple aux lieutenants à la tête d'une aile de l'armée, comme Chamlay le fit auprès de Villars pendant la bataille de Cassel en 1677. En fait, les fonctions du maréchal général des logis prenaient toute leur importance lors de l'organisation des marches et des camps de l'armée.

L'organisation des marches et des camps de l'armée

La rédaction des ordres de marche

- 8 Le maréchal général des logis jouait le rôle principal dans le déplacement des armées. En effet, le général en chef ayant choisi une destination, il devait reconnaître le pays à parcourir pour déterminer l'emplacement du nouveau camp et le chemin à suivre. D'après cette reconnaissance, il rédigeait les ordres de marche de l'armée, c'est-à-dire les itinéraires détaillés que devait suivre chaque colonne. Il les présentait à l'approbation du général en chef et, la veille de la marche, les donnait aux divers états-majors : major général de l'infanterie, maréchal des logis de la cavalerie, intendant d'armée, vagemestre général⁷, grand prévôt, capitaine des guides⁸. Une copie était également donnée au lieutenant général qui prenait le tour le lendemain et était donc chargé de diriger la marche.
- 9 Les archives du Service historique de la Défense (SHD) contiennent un nombre considérable d'ordres de marche rédigés par Chamlay ou son assistant La Prée au cours de la guerre de Hollande, lorsqu'il était sous la direction de Turenne, puis de Condé et enfin lorsqu'il travailla avec Louis XIV en personne. L'étude détaillée de ces ordres réalisée par Ronald Martin montre une grande différence dans le style de commandement entre Turenne et Condé. En effet, le premier est connu pour sa grande indépendance et une certaine aversion pour les pesanteurs administratives, qui lui valurent de nombreux heurts avec Louvois. De plus, le maréchal ne faisait pas toujours confiance à son état-major officiel et tenait généralement sa manœuvre secrète jusqu'au dernier moment⁹. Aussi, pendant les campagnes de 1672 et 1673 en Allemagne, presque aucun ordre de marche ne fut rédigé de manière formelle et précise. Turenne semblait préférer donner ses instructions verbalement à quelques officiers dévoués, qui étaient chargés ensuite de les transmettre, ou d'écrire individuellement des consignes pour chacun de ses commandants. Chamlay servait alors comme courrier pour distribuer ces ordres à chacune des unités.
- 10 Avec Condé, en mai-juin 1672 et surtout en 1674, la direction des mouvements des troupes était complètement à l'opposé. Monsieur le Prince affectionnait particulièrement les ordres de marche rédigés pour l'ensemble de l'armée, de manière très formelle, bien écrite, et le plus exactement possible. Ronald Martin, en étudiant ces ordres de marche, a montré que pendant la campagne de 1674, Chamlay avait réussi à mettre en place un modèle d'ordre de marche, clair et concis, dont la présentation était bien standardisée

pour plus d'efficacité¹⁰. L'en-tête commençait toujours par indiquer la date, le camp de départ et le lieu d'arrivée. Puis, le mot de passe du jour était donné, généralement un nom de saint ou de ville, suivi par les instructions concernant chaque colonne, en commençant par celle de droite et en finissant par celle de gauche. Enfin, le maréchal de camp du jour était nommé : il devait partir avec Chamlay en avant-garde pour préparer le site du nouveau campement.

- 11 L'année suivante, pour la campagne de 1675 dans les Pays-Bas, Chamlay fut amené à collaborer étroitement avec Louis XIV, celui-ci s'intéressant tout particulièrement à l'élaboration des ordres de marche de l'armée, ce qui lui donnait l'impression de jouer pleinement et concrètement son rôle de « *roi de guerre* » sur le front. Pour cette rédaction, Chamlay reprit le modèle mis en place l'année précédente dans l'armée de Condé, qui devint ainsi le modèle des ordres de marche pour l'armée royale. On note simplement quelques petites améliorations dues à la volonté du maréchal général des logis de « *faire du zèle* » en présence de Louis XIV.

Les problèmes logistiques liés à l'organisation des marches et des camps

- 12 L'essentiel de l'organisation des marches et des camps dépendait de la nécessité pour l'armée d'être constamment réunie en un seul bloc, dans une configuration proche de l'ordre de bataille, pour pouvoir faire face au plus vite à une attaque. En effet, sous l'Ancien Régime, on ne pouvait diviser l'armée en plusieurs corps de troupes, car ceux-ci risquaient de se faire surprendre par une armée ennemie complète. Par conséquent, l'armée rencontrait d'énormes problèmes pour se déplacer rapidement, comme l'a montré Jean Milot en s'intéressant aux mouvements de l'armée de Condé en mai 1674 entre Tournai et Maastricht, lorsque Chamlay était son maréchal général des logis¹¹. L'armée française, qui comptait alors 45 000 hommes et 10 000 chevaux, stationnait dans des camps tout en longueur qui s'étendaient sur 3,5-4,5 km de long avec 500 m de large au maximum, car, là encore, on suivait l'ordre de bataille, en cas d'attaque ennemie. L'installation de ces camps relevait de la responsabilité du maréchal général des logis, qui, en collaboration avec le maréchal de camp du jour, indiquait au major général de l'infanterie, au maréchal des logis de la cavalerie et aux maréchaux des logis de chaque régiment l'emplacement des quartiers de chaque unité, lorsqu'elles arrivaient progressivement. On plaçait au centre le quartier général, avec le parc d'artillerie, l'hôpital et les vivres. Pour chaque ligne, la cavalerie se trouvait sur les ailes et l'infanterie au centre de la ligne. Le maréchal général des logis attribuait les logements des officiers généraux et des régiments, en respectant le rang et la hiérarchie de chacun. Pour cela, il devait avoir constamment à jour un état des troupes qui composaient l'armée et un ordre de bataille. Si on comptait rester assez longtemps, on pouvait faire quelques retranchements autour du camp, édifier des palissades, ou sinon seulement mettre les chariots autour pour bloquer les accès. Si possible, on adossait le camp à un obstacle naturel comme une colline, des rochers, une rivière ou des marais. Il était important d'avoir à disposition de l'eau potable et un peu de bois pour les retranchements et le feu.
- 13 Avec de telles dispositions, l'installation et la levée du camp chaque jour étaient un véritable tour de force qui demandait une grande préparation, une science élevée de l'organisation et prenait un temps considérable, ce qui limitait d'autant la durée des marches. Tous ses contemporains ont présenté Chamlay comme un expert dans cette

tâche. Ainsi, l'abbé Legendre citait ce mot bon de Turenne qui disait : « *Qu'on me donne Chamlay pour les campements, Saint-Hilaire pour l'artillerie, Jacquier pour les vivres, et trente mille hommes de vieilles troupes : il n'y a pas de puissance que je ne force à se soumettre.* »¹²

- 14 Les déplacements étaient également très lents, car l'armée marchait en ordre de bataille, donc sur une zone étroite en largeur. Généralement, elle était divisée en trois colonnes, mais il était alors difficile de trouver plusieurs routes pour les faire avancer parallèlement. Du coup, la route était réservée à la colonne centrale constituée de l'artillerie et des bagages, alors que l'infanterie et la cavalerie se déplaçaient à travers champs ou sur de petits chemins parallèles. Ces dernières étaient précédées de paysans et pionniers, qui étaient requis dans les environs pour combler les fossés ou couper les haies sur le front de marche. Leur travail était dirigé par les fourriers qui relevaient du maréchal général des logis. Celui-ci devait également avertir le général en chef des passages et défilés délicats, afin d'y envoyer une avant-garde importante. Celle-ci, comme l'arrière-garde, comprenait, la moitié de la cavalerie avec de l'infanterie et quelques pièces d'artillerie et devait prévenir toute attaque ennemie. C'était la disposition qui correspondait à l'ordre de bataille, la cavalerie se trouvant toujours sur les ailes du dispositif.
- 15 Les vitesses de déplacement étaient très faibles, car elles dépendaient de celle des véhicules les plus lents comme les trains d'artillerie, qui avançaient au pas. En moyenne, l'armée parcourait entre 4 et 5 lieues par jour (soit entre 16 et 20 km). Exceptionnellement, elle réussissait à parcourir 7-8 lieues par jour, exploit qu'on ne pouvait répéter, car on risquait d'épuiser les troupes. Ajoutons à cela, les problèmes causés par les intempéries (pluie, boue, neige...) et l'on aura une idée des difficultés rencontrées pour la marche des armées à cette époque !

Reconnaissance des pays et géographie militaire

- 16 Pour bien accomplir sa charge, le maréchal général des logis devait lancer régulièrement des partis pour reconnaître les environs du camp de l'armée, se tenir au courant des capacités en fourrage de la région et préparer la marche de l'armée pour les jours suivants. On constate donc qu'il jouait le rôle d'une source d'information géographique indispensable pour le bon fonctionnement de l'armée. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'art militaire aux XVII^e et XVIII^e siècles (Gaya, Guignard, Quincy, Daniel, Puységur...) ont insisté sur cet aspect. Voici ce qu'affirmait par exemple Guignard : « *Un maréchal des logis doit surtout être un bon géographe et avoir des cartes fidèles de la frontière où il est employé, avec des plans qui ont été dressés des différents campements qui ont été faits partout où la guerre a été portée sous le précédent règne, parce que très communément on se trouve dans les mêmes positions. Il y a de ces plans qui ont été dressés par M. de Chamlay ; ils sont aussi parfaits que leur auteur l'était dans ce genre.* »¹³ Cette aptitude de Chamlay en tant qu'excellent géographe fut également saluée par tous ses contemporains (Turenne, Condé, Louis XIV, Saint-Simon, Dangeau, etc.). On peut même dire que Chamlay apparaissait, dès les débuts de sa carrière, comme le modèle du parfait maréchal général des logis. On trouve encore à la BNF de nombreux cartes et plans réalisés par Chamlay lui-même ou par ses assistants (notamment François La Prée), concernant les Pays-Bas pendant la guerre de Hollande.
- 17 Chamlay a rédigé également des descriptions de pays, qui étaient des mémoires géographiques qui accompagnaient souvent les cartes, car celles-ci, par souci de lisibilité ou par impossibilité technique, ne pouvaient représenter tous les éléments importants de

la région concernée. Ces cartes et descriptions avaient en général deux grands objectifs : renseigner et aider aux déplacements des troupes et à leur ravitaillement. Ainsi, on dispose de descriptions très minutieuses de la topographie et des routes avec une mention particulière pour les points de repère comme un arbre isolé ou une croix, ou les points de rupture comme les gués, les ponts et les bacs¹⁴. La largeur des chemins ou plutôt du front de marche était également très importante, avec des endroits où les troupes pouvaient notamment marcher à cinquante de front et d'autres où elles étaient plus resserrées et où il fallait éventuellement se méfier d'une embuscade. En effet, comme une bonne partie de l'armée marchait à travers champs, on précisait si ces derniers étaient coupés de haies ou complètement ouverts, si les forêts étaient broussailleuses ou clairsemées.

- 18 La mention des villages, châteaux et abbayes était évidemment indispensable pour se repérer sur le trajet ou pour indiquer les éventuels points de résistance, mais aussi parce que ces lieux pouvaient servir de logement pour les troupes, notamment pour les officiers plus soucieux de leur confort. De même, l'auteur décrivait les ressources de la région avant tout dans un objectif de ravitaillement de l'armée, comme l'ont bien montré Claire Lemoine-Isabeau et Étienne Hélin pour les cartes du pays de Liège au XVIII^e siècle : « *Champs labourés et moulins annoncent des provisions de grains ou de farine ; les prairies font bien augurer du fourrage et surtout des bestiaux ; les forêts procurent le bois nécessaire aux fascines, aux baraquements, aux réparations des outils, du charroi et des ponts. Aucune allusion cependant aux bêtes de somme ni aux bateaux et pontons, si économiques et pratiques pour transporter les mortiers et les munitions de gros calibres nécessaires lors des sièges. Aucune carte ne mentionne les industries, même lorsqu'elles ont une utilité militaire aussi évidente que les tanneries et les armureries. En règle générale, il ne faut pas attendre des cartes anciennes qu'elles se transforment en inventaires des richesses économiques.* »¹⁵ Enfin les rivières navigables étaient un atout précieux pour acheminer toutes les munitions de bouche ou de guerre, notamment lorsqu'il s'agissait d'investir une place.
- 19 En vue des sièges, le maréchal général des logis était souvent amené à réaliser des plans plus précis des places fortes et de leurs environs. Là, étaient décrits en détails les fortifications, les cours d'eau, les zones inondables et les écluses qui pourraient provoquer ces inondations, ou encore les hauteurs qui dominaient la ville. Lorsque la cité était en cours d'investissement, un plan du camp et de la disposition des troupes était souvent réalisé¹⁶.
- 20 Parmi tous ces documents cartographiques, il faut distinguer plusieurs catégories. La première est constituée des cartes et plans emportés par le maréchal général des logis en campagne depuis Paris ou Versailles et qui avaient donc été réalisés généralement lors des guerres précédentes. Nous savons que les maréchaux des logis des camps et armées du roi récupéraient les cartes de leurs prédécesseurs lorsqu'ils prenaient possession de la charge, ce qui montre un souci de continuité dans les fonctions, les papiers des maréchaux généraux des logis n'étant pas considérés comme des biens personnels de leurs titulaires. Ainsi en 1669-1670, Chamlay hérita théoriquement des cartes des Fougeu. Mais celles-ci ne lui furent guère utiles, car elles étaient peu lisibles et presque entièrement périmées (elles dataient du début du XVII^e siècle et concernaient plus l'intérieur de la France). Chamlay dut donc souvent réaliser, lui-même ou avec ses assistants, des cartes et des plans en cours de campagne. Ces derniers étaient levés sur le terrain et étaient donc de moins bonne qualité esthétique, car ils étaient réalisés plus à la hâte et n'étaient pas toujours destinés à être conservés. En revanche, d'autres cartes et

descriptions de pays plus détaillées pouvaient servir aux campagnes futures dans la région. Enfin, à une troisième catégorie appartiennent des plans qui furent confectionnés après coup et avec soin, pour indiquer à la Cour les mouvements des armées royales ou la disposition des troupes après une bataille. En fait, l'objectif de ces cartes était avant tout de contribuer à la gloire du roi en réalisant des petites œuvres d'art et de prestige. Ainsi, ce fut en partie en rassemblant des cartes compilant les ordres de marche et les itinéraires des armées françaises pendant la guerre de Hollande que Chamlay réussit à se faire remarquer du roi et à commencer à jouer un rôle d'historien de ce conflit. Puységur, qui était le maréchal général des logis de l'armée de Luxembourg pendant les années 1690, reprit cette même idée et demanda à l'ingénieur géographe Pennier de rassembler en cinq volumes les cartes des campagnes du maréchal de Luxembourg dans les Pays-Bas¹⁷.

Une charge délicate mais au fort potentiel

- 21 Une autre des qualités fondamentales requises par la charge de maréchal général des logis et que Chamlay visiblement possédait à merveille, était la capacité à vivre en bonne intelligence avec des personnes de grade (et donc d'origine sociale) très différents. En effet, il était à la fois en contact avec le haut commandement, dont les membres étaient généralement soucieux de leurs prérogatives et de leurs rangs, avec des officiers subalternes comme les maréchaux des logis ou les fourriers, et enfin, parfois, avec des agents plus administratifs comme les intendants d'armée. Le fait que Chamlay ait réussi à s'entendre aussi bien avec Condé et Turenne, grands princes très soucieux de leur indépendance de commandement, qu'avec l'administration du département de la Guerre montre qu'il savait faire preuve de diplomatie, ce qui contribua à son ascension pendant la guerre de Hollande.
- 22 Enfin, le rôle du maréchal général des logis, au-delà des fonctions bien précises que nous avons définies, pouvait varier énormément suivant son titulaire. La charge demandant une solide formation géographique et une longue expérience sur le front, et ne permettant guère de s'illustrer par des actions d'éclat, on comprend qu'elle ait pu rebuter les gentilshommes qui en avaient fait l'achat. Ceux-ci considéraient alors cette charge essentiellement comme une source de revenus et s'efforçaient de déléguer leurs fonctions à un subordonné tout en restant à la Cour. C'est d'ailleurs ainsi que la charge évolua au XVIII^e siècle, lorsqu'elle fut plusieurs fois divisée et qu'elle devint héréditaire et inaliénable¹⁸. Pourtant les fonctions du maréchal général des logis étaient fondamentales et elles pouvaient servir de tremplin pour ceux qui, comme Chamlay et Puységur, surent faire fructifier son potentiel, comme l'affirmait Feuquières : « *Enfin, quoiqu'il n'ait point d'autorité sur les troupes, comme il est continuellement auprès du général, qu'il ne reçoit les ordres que de lui, et qu'il faut de nécessité qu'il ait le secret des mouvements de l'armée, il ne laisse pas d'avoir beaucoup de considération principalement quand il est entendu.* »¹⁹
- 23 En effet, assistant régulièrement aux conseils tenus par les chefs d'armée, le maréchal général des logis, s'il était compétent et écouté, pouvait influencer ces derniers dans leurs décisions stratégiques et se faire remarquer des plus hautes autorités militaires, aussi bien les généraux que les secrétaires d'État de la Guerre. C'est ainsi que Chamlay et Puységur commencèrent leur ascension, même si ces derniers avaient, il est vrai, des capacités hors du commun et un sens de l'opportunisme plus développé que la majorité de leur titulaire.

NOTES

1. Sur Puysegur, voir la notice de François Bluche dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1280-1281.
2. Sur Chamlay, voir Jean-Philippe Cénat, *Stratégie et direction de la guerre à l'époque de Louis XIV : Jules-Louis Bolé de Chamlay, conseiller militaire du roi*, thèse de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, soutenue sous la direction d'A. Cabantous en décembre 2006.
3. DANIEL (P. Gabriel), *Histoire de la milice française*, Paris, 1721, t. II, p. 82-84 ; DE PAS (Antoine) (marquis de Feuquières), *Mémoires sur la guerre, ou l'on a rassemblé les maximes les plus nécessaires dans les opérations de l'art militaire*, Amsterdam, Fr. Changuion, 1731, p. 31-33 ; GAYA (Louis de), *L'art de la guerre et la manière dont on la fait à présent*, Paris, 1677, p. 23-25 ; GUIGNARD, *L'école de Mars ou mémoires instructifs sur toutes les parties qui composent le corps militaire en France, avec leurs origines et les différentes manœuvres auxquelles elles sont employées*, Paris, 1725 ; MONTECUCCOLI (R.), *Mémoires* (traduction française du *De la guerre contre les Turcs en Hongrie*, 1^{re} édition de 1670), Amsterdam, 1752 ; CHASTENET (Jacques-François de) (marquis de Puysegur), *L'art de la guerre*, Paris, 1748 ; SEVIN (Joseph), chevalier de Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, Paris, 1726, t. VIII : *Maximes et instructions sur l'art militaire*, p. 250.
4. Sur le sujet, voir les articles de Gilbert Bodinier dans le *Dictionnaire du Grand Siècle* dirigé par F. Bluche, Paris, 1990 ; BARDIN (général Étienne Alexandre), *Dictionnaire de l'armée de Terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, Paris, Corréard, 1841, vol. III, p. 3353-3355 ; BUTTET (lieutenant-colonel H. de), « Le rachat de la charge de maréchal général des logis des camps et armées du roi », dans *Actes du 88^e Congrès national des sociétés savantes*, Clermont-Ferrand, histoire, 1963, p. 295-307 ; BELHOMME (Victor), *L'armée française en 1690*, Paris, L. Baudoin, 1895 ; MARTIN (Ronald D.), *The Marquis de Chamlay, friend and confidential advisor to Louis XIV : the early years, 1650-1691*, Ph. D. dissertation, University of California at Santa Barbara, 1972, Chapitre I ou encore notre thèse, *op.cit.*, p. 206-230.
5. BUTTET, « Le rachat de la charge de maréchal général des logis des camps et armées du roi », *op.cit.*
6. SHD/DAT, archives de la Guerre (AG), A⁴ 97 (« Don de Bontin », carton VII), « Mémoire concernant la charge de maréchal des logis » (de Madame La Prée à Bontin, à Joigny, sans date).
7. Le vagemestre général était le chef des vagemestres de brigade, qui commandaient eux-mêmes les vagemestres de régiment. « *Les fonctions de ceux-ci sont de visiter les chemins par où l'armée doit passer, d'assembler tous les équipages les jours de marche, et de les faire marcher selon l'ordre ordinaire, en commençant par ceux du général, des officiers généraux, et des corps par leur ancienneté ou selon l'ordre du campement.* » DANIEL (P.), *Histoire de la milice française...*, Paris, 1728, t. II, p. 83-84.
8. Le capitaine des guides dirigeait un personnel permanent de 10 à 15 hommes, qui lui servait à recruter au fur et à mesure des besoins des guides parmi les gens du pays. Ceux-ci accompagnaient l'armée en marche et suppléaient au manque ou à l'imprécision des cartes.
9. BÉRENGER (J.), *Turenne*, Paris, Fayard, 1987, p. 517.
10. MARTIN (R.), *The Marquis de Chamlay...*, *op.cit.*, p. 56 et surtout p. 73-74, d'après l'étude des ordres de marche contenus au SHD/DAT, AG, A¹ 1112, « Papiers de M. de Chamlay », n° 2-33, ordres de marche pour l'armée de Condé, 13 mai-12 octobre 1674 et en A⁴ 93 (« Don de Bontin » III), ordres de marche pour le 14 et 15, 18 mai 1675, écrits par Chamlay et ordres de marche du 18, 19, 20 et 21 mai 1675 de la main de La Prée avec des insertions de la main de Louis XIV.

11. MILOT (Jean), « Un problème opérationnel au XVII^e siècle illustré par un cas régional », *Revue du Nord*, 53 (avril-juin 1971), p. 269-290.
 12. Mémoires de l'abbé Legendre, publiés par M. Roux, Paris, 1863, p. 135-136. Citation à rapprocher de celle de La Bruyère, dans *Les Caractères*, t. I, p. 287 : « Chanley sait les marches, Jacquier les vires, du Metz (ou Vauban) l'artillerie. »
 13. GUIGNARD, *L'école de Mars...*, t. II, p. 332.
 14. Voir par exemple SHD/DAT, AG, A¹ 275, description par Chamlay (annotée par Luxembourg) du pays au-delà de la Lippe, entre Dorsten et Lippstadt, qui date du début de 1672.
 15. LEMOINE-ISABEAU (Claire) et HÉLIN (Étienne), *Cartes inédites du pays de Liège au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1980, p. 15.
 16. Pour ce type de plans, voir par exemple, BNF, dépôts des cartes et plans, Ge D3131 : plan du siège de Valenciennes par le roi, 1677, avec la disposition des unités ou, au Service historique de la Défense, la série des « dons de Bontin » (A⁴91 à97), avec les sièges de Maastricht, Condé, Valenciennes, Mons, Gand...
 17. PUYSEGUR, *Art de la guerre par principes et par règles, ouvrages (...) mis au jour par Mr le Marquis de Puysegur, son Fils*, Nouvelle édition, La Haye, 1749, t. II, p. 75.
 18. BUTTET (lieutenant-colonel de), « Le rachat de la charge de maréchal général des logis des camps et armées du roi », *op.cit.*
 19. FEUQUIÈRES, *Mémoires sur la guerre, op.cit.*, p. 33.
-

RÉSUMÉS

Largement méconnue et peu prestigieuse, la fonction de maréchal général des logis, qui correspond à celle de chef d'état-major d'une armée, joua pourtant un rôle fondamental dans les armées d'Ancien Régime. En effet, en s'occupant essentiellement de l'organisation des marches et des campements et en étant, de fait, la principale source d'informations géographiques de l'armée, ce personnage assistait régulièrement aux conseils de guerre auprès du général d'armée et pouvait alors influencer largement ses choix stratégiques. Pour des hommes qualifiés comme Puysegur ou Chamlay, la charge pouvait alors être un excellent tremplin pour une carrière militaire plus importante.

The functions of Quartermaster General at the time of Louis XIV. Largely unknown and not very prestigious, the position of Quartermaster General, which corresponds to that of chief of staff of an army, nonetheless played a fundamental role in the armies of the Ancien Régime. Indeed, by focusing on the organization of marches and encampments and being, in fact, the main source of geographic information about the army, this person assisted regularly on councils of war with the general of the army and could then influence greatly his broad strategic choices. For men as qualified as Puysegur or Chamlay, the duty could be an excellent springboard for an even more important military career.

INDEX

Mots-clés : Ancien Régime, maréchal général des logis, officier

AUTEUR

JEAN-PHILIPPE CÉNAT

Professeur agrégé d'histoire dans le secondaire, il a soutenu une thèse en décembre 2006 à l'université Paris I, intitulée : *Stratégie et direction de la guerre à l'époque de Louis XIV : Jules-Louis Bolé de Chamlay, conseiller militaire du roi.*